



## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2024 – 17h30

### Etaient Présents :

*Délégués titulaires :* M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. GALOPIN Christophe, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

*Délégués suppléants avec voix délibérative :* Mme MOREL Martine, M. BECHE André, M. PARISOT Denis, M. BERNARD Eric, Mme SIMONNET Chantal, M. HAUTEVELLE Ludovic (Pouvoir de Mme BAJARD Isabelle), M. PAPIN Jean-Pierre

*Délégués suppléants sans voix délibérative :* Mme CHEVALLIER Martine, M. BOUSQUET Pierre.

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Assistaient à la réunion : Mme Charlotte CORDELIER Chargée de mission, Mme Dorothée DION Chargée de mission, M. Sébastien RAVAT Chef de projet, Mme Aurélie TOUZOT Agent du Syndicat Mixte, Mme Mélodie VINCENT JANNIN Directrice de l'Office de Tourisme.

Le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, M. Anthony VADOT, ouvre la séance, en constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- *Arrêt du procès-verbal du précédent Comité syndical*
- *Décisions prises par le Président et les Vice-Présidents dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical*
- *Présentation du Diagnostic du Projet Alimentaire Territorial (PAT) par ACTIVE*
- *Demande de subvention LEADER 2023-2027 pour la production et la diffusion des Jeux de société BORDIER*
- *Demande de subvention LEADER 2023-2027 pour la création d'une identité visuelle et d'une signature pour la communication de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne*
- *Demande de subvention régionale Territoires en Action TEA pour l'implantation d'une signalétique de services et d'activités touristiques le long de la voie verte « La Bressane »*
- *Demande de subvention PSSM Jeunes*
- *Avenant à la convention avec l'Association Sportive Laïque Louhannaise dans le cadre de la 8e édition d'Arcad'elles*
- *Création d'un poste pour consolider, animer et alimenter la démarche engagée du projet de Parc naturel régional en Bresse. Définition de la gouvernance*
- *Elaboration d'un SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial*
- *Demande de subvention FNADT pour le financement du poste créé dans le cadre de la relance du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique CRTE à articuler avec les plans et*

démarches souhaités par l'Etat (PCAET, PAT...).

- Avis sur le projet de carte communale de Condal
- Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia)
- Signature d'une convention @ctes avec la préfecture
- Validation des tarifs de partenariats commerciaux 2025 de l'Office de Tourisme
- Décision modificative budgétaire sur le budget « Office de tourisme de la Bresse bourguignonne » (annule et remplace)
- Décision Modificative n°2 du budget annexe « Instruction du Droit des Sols »
- Questions diverses

Il remercie tous les participants et constate la présence du Journal de Saône-et-Loire et de l'Indépendant.

Mme Géraldine GILLES, désignée par la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' en remplacement de Mme Paule MATHY, est installée en tant que membre suppléant du comité syndical.

M. le Président informe qu'un poste de membre titulaire est vacant à la communauté de communes Terres de Bresse suite au départ de M. Nicolas RAVAT.

Il présente Mme Marie CUTULLIC, chargée de mission LEADER, arrivée au syndicat mixte le 02/09/2024.

M. Nicolas VILAIN est désigné comme secrétaire de séance.

#### **Objet : Procès-verbal du Comité syndical du 17 juin 2024**

M. le Président appelle les membres du comité syndical à arrêter le procès-verbal du Comité syndical du 17 juin 2024.

**Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal. Le procès-verbal du comité syndical du 17 juin 2024 est arrêté à l'unanimité.**

#### **Objet : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical**

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 27 juillet 2020 et du 4 décembre 2023, Monsieur le Président rend compte des décisions.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 28 mai au 16 septembre 2024 :

• **Dépenses :**

Budget principal :

- Affranchissements La Poste pour une somme de 344,80€ TTC.
- Fournitures de bureau chez BRUNEAU pour une somme de 1 214,64€ TTC.

- Frais de réception « moment de convivialité agents » chez SPAR et Traiteur MICHELET pour une somme de 235,14€ TTC,
- Frais de réception « 20 ans du Pays » Boulangerie Buffard et Café associatif Saint-Usage pour une somme de 380.50€ TTC,
- Frais de réception réunion santé chez SPAR pour une somme de 74,46€ TTC
- Abonnement un an au JSL 71 pour une somme de 380,00€ TTC.

Budget annexe Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne :

- Centrakor : achat de fournitures pour la décoration des vitrines des BIT et petit équipement : 49,96 euros TTC et 23,95 euros TTC ;
- SPAR : Achats produits d'entretien : 9,25 euros TTC et achats de boissons pour les visites nocturnes : 24,79 euros TTC ;
- MICHELIN Pascal cordonnerie : reproduction d'une clé : 6,60 euros TTC ;
- AME Jura Bureautique : Fournitures administratives et petit équipement : 142,86 euros TTC ;
- La Poste : affranchissement : 82,32 euros (juin 2024), 167,16 euros (juillet 2024) et 154,80 euros TTC (août 2024) ;
- MASCOT (réseau des Offices de Tourisme) Bourgogne-Franche-Comté 2024 : participation au Meltin P'OT 2024 : 46 euros TTC ;
- Le Fournil louhannais : Bouchées apéritives dans le cadre des Trophées du Tourisme 2024 : 280,80 euros TTC ;
- Comité départemental du Tourisme du Jura : participation à la Bourse Touristique du 7 mai 2024 : 35 euros TTC ;
- COLMAR Expo : participation au Salon SITV du 9 au 11 novembre 2024 sur le Stand Saône-et-Loire : 1 500 euros TTC ;
- Atout France : frais d'immatriculation au Registre des opérateurs de voyages et de séjours : 100 euros TTC ;
- NEMERY : achat d'objets pour la vente boutique : 461,76 euros TTC ;
- Comité interprofessionnel de la Volaille de Bresse : achat d'objets pour la vente en boutique : 456,01 euros TTC et 299,01 euros ;
- PRINTIES : achats d'objets pour la vente en boutique : 683,64 euros TTC ;
- Journal Va et Vient Bourgogne Franche-Comté 2024 : insertion publicitaire ¼ page : 720 euros TTC ;
- Indépendant du Louhannais et du Jura :
  - Insertion Guide été 2024 : 477,60 euros
  - 10 Insertions Publicitaires Bress'Addict ! 2024 : 4 195,80 euros TTC ;
- Radio Bresse : Campagne promotionnelle Bress'Addict ! 2024 : 415,80 euros TTC ;
- PRINTIES :
  - 2 Roll up Bress'Addict ! : 200 euros TTC ;
  - Bâche et fond de scène Bress'Addict ! (Garçon, la note !) : 823,20 euros TTC ;
  - Impressions affiches Bress'Addict ! 2024 : 273,60 euros TTC ;
  - Impression de tickets pour les visites guidées : 138 euros TTC ;
  - Bracelets (1 300 exemplaires) Bress'Addict ! 2024 : 1 076,40 euros TTC ;
- Contrats de cession des groupes dans le cadre de « Garçon, la note ! » 2024 :
  - La Tournerie : concert de Clarisse Cœur 5tet – Auberge de l'Europe à Louhans-Châteaurenaud le 28 juin : 500 euros TTC ;

- MELI : concert de Melo Sola – La Rimini à Romenay le 3 juillet : 500 euros TTC ;
- La Musicolline : concert de Bondaman Jack – Le Lithana à Ouroux-sur-Saône le 12 juillet : 500 euros TTC ;
- La Tournerie : concert de Swing Me Tight – Le Bistrot Gourmand à Cuiseaux le 17 juillet : 450 euros TTC ;
- Carnaby Street Production : concert de Primitive Chaos – Le Perron à Cuisery le 19 juillet : 450 euros TTC ;
- La Caisse à clous : concert de The Grasslers – les 4 chemins le 24 juillet : 500 euros TTC ;
- Blues du Jour : concert de Perpetual Blues Machine – L’Auberge bressane à Serley le 26 juillet : 500 euros TTC ;
- Le Sault Frédéric : concert de Fever – L’Eden Bar à Simard le 31 juillet : 550 euros TTC ;
- Lacerta : concert de Blue Moon – La Table du barbier à Bruailles le 02 août : 450 euros TTC ;
- Orient Artist : concert de Mazingo – Auberge de la Chapelle à La Chapelle-Saint-Sauveur le 7 août : 580,25 euros TTC ;
- Petite fleur production : concert de Maloïse – Le Marvans à Mervans le 09 août : 400 euros TTC ;
- Tohu Bohu : concert de Nini Poulain – Auberge de la croix Blanche à Beaurepaire-en-Bresse le 14 août : 450 euros TTC ;
- Illimité : concert du groupe Illimité – le Ptit Chapellat à La Chapelle-Naude le 16 août : 550 euros TTC ;
- Association La Belle Asso : concert de Go Go Gris-Gris – Doubs Rivage à Charette-Varennes le 21 août : 500 euros TTC ;
- Association Saltimbanques : concert de Le bruit des Pavés – Chez René à Vincelles le 23 août : 600 euros TTC ;
- Le Fanfaron : concert de Water Meter – Chez Grand-papa à Simandre le 28 août : 500 euros TTC ;
- Association HD Blues project : concert de Bad ticket – le Petit Bistrot à Montpont-en-Bresse le 30 août : 600 euros TTC ;
- La Tournerie : concert de Ça et là – Hôtel-restaurant Vuillot à Cuiseaux le 6 septembre : 450 euros TTC ;

**Dépenses réalisées dans le cadre de la régie d’avance :**

- Publications sponsorisées Facebook : 170,66 euros TTC ;
- Carburant : 389,51 euros TTC ;

**• Préparation et mise en place des billetteries au sein des régies « Boutique et prestations de services » de l’Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne :**

- Rugby Club de Louhans : vente de tickets repas au Bureau d’Information Touristique (BIT) de Louhans pour la fête du Poulet de Bresse le 27 juillet 2024 à Louhans : commission de 3% sur le prix de vente des tickets repas
- Association « Epis Voilà » :
  - Billetterie au BIT de Louhans des concerts organisés dans le cadre du festival « Vox Ecclesia » dans les églises de la Bresse bourguignonne du 15 au 17 août 2024 et du 23 au 25 août 2024 : commission de 3% sur le prix de vente des billets ;
  - Billetterie au BIT de Louhans du concert de « Myrias » organisé le 23 août à Louhans : commission de 3% sur le prix de vente des billets
- Comité Cuiseaux Pays des peintres :

- Pass Biennale des Arts 2024 en vente au sein des BIT de Cuiseaux, Cuisery et Louhans : commission de 3% sur le prix de vente du pass.
- **Préparation et mise en place de dépôt-vente au sein des régies « Boutique et prestations de services » de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne :**
  - Comité Cuiseaux Pays des Peintres : dépôt-vente d'ouvrages au sein du BIT de Cuiseaux : commission de 30% par ouvrage vendu.
- **Ressources humaines :**
  - Contrat à durée déterminée de 3 ans au 2 septembre 2024 pour le poste de chargé de mission LEADER
  - Arrêté portant nomination au grade d'attaché territorial au 1<sup>er</sup> juin 2024 pour un agent de l'Office de Tourisme ;
  - Contrat à durée déterminée dans le cadre d'un remplacement temporaire d'un agent contractuel : du 12/07/2024 au 30/08/2024 : Conseiller en séjour à temps non complet 25,38/35<sup>ème</sup> ;
  - Contrat d'apprentissage à durée limitée du 05/09/2024 au 31/08/2026 dans le cadre d'une alternance en BTS Tourisme.
- **Avis au titre du SCoT :**
  - Avis favorable au projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Saint Germain du Bois

***Le comité syndical prend acte de ces décisions.***

***Arrivées de M. Stéphane BESSON, M. Nicolas JACQUINOT et M. Jean-Luc CANET, membres titulaires.***

<b>Objet : Présentation du Diagnostic du Projet Alimentaire Territorial (PAT) par ACTIVE</b>
--

- *Vu la délibération n°2021-034 du 20 septembre 2021 relative à l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;*
- *Vu les travaux du comité de pilotage depuis 2021 ;*
- *Vu la délibération n°2023-024 du 17 avril 2023 relative à la signature d'une convention avec la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la reconnaissance PAT de niveau 1 ;*
- *Vu la subvention départementale obtenue dans le cadre de l'appel à projets 2023 du Conseil Départemental de Saône-et-Loire ;*
- *Vu le recrutement de l'association ACTIVE pour compléter le diagnostic du PAT dans le cadre du Générateur BFC ;*
- *Vu le cahier des charges encadrant la commande faite à l'association ACTIVE ;*
- *Considérant la réunion du 12 septembre 2024 qui a permis une présentation des éléments du diagnostic aux membres du Comité de Pilotage ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 16 septembre 2024 ;*

L'objectif du diagnostic sur le volet agriculture était de mettre en évidence les atouts, axes d'améliorations, tendances favorables et facteurs limitants du territoire quant à la dynamique agricole. Ce pan du diagnostic s'appuie sur un recueil des données générales et agricoles du territoire et des entretiens avec 16 producteurs du territoire d'environ 2h basée sur une grille d'entretiens abordant des sujets comme l'installation, les modes de productions, les transmissions etc. Même si le Syndicat Mixte et Active ont essayé de cibler des producteurs sur la totalité du territoire et ayant tout types de productions, il faut garder en tête que 16 producteurs ne sont qu'un échantillon de notre territoire et

ne peuvent être vu comme représentatif. Toutefois, il est important et intéressant de pouvoir dégager des tendances de ces entretiens.

Les objectifs du diagnostic sur le volet environnement étaient de permettre une prise de conscience des enjeux liés à l'eau sur le territoire et de servir de support de réflexion aux prises de décisions concernant les axes et actions à prioriser dans le cadre de l'évolution du PAT. Ce pan du diagnostic s'appuie sur 17 entretiens avec des acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire et sur de nombreuses ressources en ligne.

L'objectif du diagnostic sur le volet alimentaire était de recenser les acteurs de la restauration collective, identifier leurs besoins et faire un état des lieux des collaborations existantes. Ce pan du diagnostic repose sur des entretiens avec les acteurs volontaires du territoire par téléphone : les 6 prestataires intervenants sur le territoire, 2 collègues, 10 écoles primaires (et Regroupement Pédagogiques Intercommunaux), 6 établissements médico-sociaux et 9 fermes, des recueils de données chez ses acteurs du territoire et dans les ressources officielles. Il est à noter que si les prestataires ont joué le jeu du diagnostic, cela n'a pas toujours été le cas avec les établissements scolaire du territoire.

Enfin les objectifs du diagnostic sur la justice sociale étaient de réaliser un état des lieux de l'aide alimentaire sur le territoire (identifier les acteurs et leurs fonctionnements) et d'instaurer un dialogue avec et entre les acteurs œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire. Il se base sur un diagnostic des contrats sociaux du territoire, sur des entretiens avec des acteurs du territoire œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire et sur un temps fort réunissant les acteurs de l'aide alimentaire et ses partenaires organisé en juin 2024 à Louhans.

L'ensemble des résultats du travail réalisé par ACTIVE est présenté par M. Antoine FILIPEK, chef de projets, sous la forme FFOM : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces.

***Les documents présentés seront transmis aux communes par mail.***

Le diagnostic fera également l'objet d'une présentation à la population lors de 2 réunions publiques : une le 15 octobre 2024 à 18h MONTRET (restaurant collective et justice sociale) et une autre le 7 novembre à 18h00 SAINT-USUGE (agriculture et eau-environnement).

***A la demande de Mme Aline GRUET, il est précisé que l'information sera diffusée par mail à tous les acteurs identifiés du PAT et à toutes les communes du syndicat mixte, sur les réseaux sociaux et dans la presse. M. Didier LAURENCY espère la participation des élus.***

***M. Joël CULAS estime que l'horaire de 18h est mal choisi pour les agriculteurs. Il espère que les actions qui seront proposées à la suite de ce diagnostic seront réalisables. La mise en place d'un établissement foncier sur l'agriculture porté par le syndicat semble difficile par exemple.***

***Le comité syndical prend acte de ce diagnostic.***

**Objet : Demande de subvention LEADER 2023-2027 pour la production et la diffusion des Jeux de société BORDIER**

- *Vu la délibération n°2024-041 du 17 juin 2024 relative à la candidature aux Jeux de société BORDIER dans le cadre des 20 ans du Pays de la Bresse bourguignonne et des 30 ans du lancement de la démarche sur le territoire ;*

- *Vu la sélection nationale du 8 juillet 2024 et l'annonce de 3 lauréats dont le Pays de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu le programme européen LEADER « Accélérer les transitions dans l'attractivité » et sa fiche-action n°6 pour le tourisme avec le point C concernant le soutien aux actions de marketing, de promotion et de communication contribuant à l'attractivité touristique du territoire ;*
- *Vu les documents à déposer sur la plateforme EURO-PAC dorénavant ouverte aux porteurs de projets LEADER ;*
- *Vu le lancement de l'instruction régionale des demandes de subvention LEADER prévu pour décembre 2024 au plus tôt ;*
- *Considérant la programmation d'une réunion régionale pour le 10 octobre 2024 entre les 22 GAL LEADER de Bourgogne-Franche-Comté et l'autorité de gestion du FEADeR 2023-2027 ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 16 septembre 2024*

Mme Christine BUATOIS, Vice-Présidente en charge du tourisme, rappelle que le contenu des jeux de société BORDIER pour les Pays est :

- Un plateau de jeu qui représente le territoire avec l'ensemble des communes ;
- Des questions écrites (adultes et juniors) sur des thèmes variés ;
- Des questions photos ;
- Une bonne dose d'humour ;
- Et une règle de jeu accessible à tous.

Les thèmes abordés sont :

- Géographie, histoire, patrimoine...
- Célébrités, cinéma, sports, chansons...
- Monde de l'entreprise, actualités...
- Fêtes, manifestations, festivals...
- Devinettes, charades, rébus...
- Gastronomie, traditions, légendes, nature...

L'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne dispose déjà de plusieurs éléments attendus.

Le calendrier indiqué dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2025 auquel a répondu le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est :

- Septembre 2024 à mars 2025 pour les déplacements sur le territoire, les rencontres et visites, l'élaboration des questions, les échanges réguliers avec le partenaire et les conseils pour la distribution et la commercialisation
- Avril à juin 2025 pour la relecture et les corrections
- Juillet à septembre 2025 pour la fabrication
- Octobre à décembre 2025 pour le lancement, la commercialisation et les médias.

La personne référente pour le suivi de ce projet sera la chargée de mission LEADER avec le soutien du Chef de Projet du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et de la Directrice de l'Office de Tourisme.

La société BORDIER propose une tarification préférentielle à 16 euros HT la boîte à partir de 2 000 jeux commandés (pas de commande en dessous) ; le coût total serait donc de 32 000 euros HT (38 400 TTC).

En proposant la gratuité pour ces 2 000 exemplaires selon une liste de destinataires à établir (hébergeurs touristiques, associations locales, etc.), le taux maximal d'aides publiques est de 100% sur le HT avec une intervention LEADER composée à 80% de FEADeR 2023-2027 (Europe) et à 20% de la contrepartie régionale obligatoirement associée (Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté).

Concernant le respect de la règle européenne du caractère raisonnable des coûts, un porteur de projet LEADER doit obligatoirement produire 2 devis quand le coût total d'une opération est compris entre 4 000 euros HT et 90 000 euros HT ; la fédération nationale des Pays (ANPP) affirme qu'elle « a passé un marché public permettant aux lauréats de ne pas mettre en concurrence » (extrait de l'A.M.I. Jeux BORDIER) mais cela devra être confirmée lors de la future instruction régionale LEADER qui aura lieu en 2025 (cadre régional 2023-2027 en cours de définition).

Après consultation de la DGFIP, la diffusion des jeux relève de la gestion de l'ordonnateur (gratuité et/ou vente) et devra faire l'objet d'une délibération précisant notamment le prix de vente ; l'achat des jeux doit être effectué sur le Budget Annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » au compte 6065 dans la mesure où la revente serait réalisée via les régies de l'Office de Tourisme.

Après consultation de la société BORDIER, les machines existantes pour l'impression ne permettent pas de créer 200 à 300 exemplaires supplémentaires au tarif à 16 euros HT.

***Après discussion au bureau syndical, l'idée est d'obtenir 2 000 exemplaires à distribuer gratuitement aux écoles, bibliothèques, associations, hébergeurs du territoire... Certains élus demandent s'il sera possible d'obtenir, en plus des 2 000 exemplaires à distribuer gratuitement, des exemplaires à vendre. Il est répondu que l'instruction Leader vient tout juste de commencer et qu'on attendra leur décision avant de faire ce type de demande. Il est précisé que si la subvention n'est pas accordée, les jeux ne seront pas distribués gratuitement mais vendus.***

***A l'unanimité, le comité syndical :***

- ***APPROUVE cette opération et son plan de financement ;***
- ***AUTORISE M. le Président à solliciter le LEADER 2023-2027 et à signer tout document lié à cette demande.***

**Objet : Demande de subvention LEADER 2023-2027 pour la création d'une identité visuelle et d'une signature pour la communication de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne**

- *Vu le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » 2024 ;*
- *Vu le programme européen LEADER « Accélérer les transitions dans l'attractivité » et sa fiche-action n°6 pour le tourisme avec le point C concernant le soutien aux actions de marketing, de promotion et de communication contribuant à l'attractivité touristique du territoire ;*
- *Vu l'accusé de réception régionale de la lettre d'intention LEADER avec le 30 avril 2024 comme date de début d'éligibilité des dépenses ;*
- *Vu les documents à déposer sur la plateforme EURO-PAC dorénavant ouverte aux porteurs de projets LEADER ;*
- *Vu le lancement de l'instruction régionale des demandes de subvention LEADER prévu pour décembre 2024 au plus tôt ;*
- *Considérant la programmation d'une réunion régionale pour le 10 octobre 2024 entre les 22 GAL LEADER de Bourgogne-Franche-Comté et l'autorité de gestion du FEADeR 2023-2027 ;*



- *Considérant la réunion de l'Office de Tourisme le 10 septembre 2024 ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 16 septembre 2024 ;*

Mme Christine BUATOIS, Vice-Présidente en charge du tourisme, rappelle que le projet porte sur la création d'une identité visuelle, incluant un logo, une charte graphique et la définition d'une signature, vouées à être déclinées sur l'ensemble des supports de promotion et de communication de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne.

L'Office de Tourisme a validé, en juin 2022, le positionnement touristique de la Bresse bourguignonne autour des valeurs suivantes :

- Partage ;
- Convivialité ;
- Retrouvailles ;
- Déconnexion ;
- Evasion du quotidien.

La définition d'une identité visuelle sera le point de départ d'une nouvelle communication de l'Office de Tourisme autour de ce positionnement.

La prestation d'une agence de communication est estimée à 17 000 euros HT dans la lettre d'intention LEADER 2023-2027 déposée en avril 2024 mais le prestataire attributaire à cette date par l'Office de Tourisme présente un coût de 12 600 HT.

Le taux maximal d'aides publiques est de 100% avec une intervention LEADER composée à 80% de FEADeR 2023-2027 (Europe) et à 20% de la contrepartie régionale obligatoirement associée (Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté).

Concernant le respect de la règle européenne du caractère raisonnable des coûts, un porteur de projet LEADER doit obligatoirement produire 2 devis quand le coût total d'une opération est compris entre 4 000 euros HT et 90 000 euros HT.

***A l'unanimité, le comité syndical :***

- ***APPROUVE cette opération et son plan de financement ;***
- ***AUTORISE M. le Président à solliciter le LEADER 2023-2027 et à signer tout document lié à cette demande.***

**Objet : Demande de subvention régionale Territoires en Action TEA pour l'implantation d'une signalétique de services et d'activités touristiques le long de la voie verte « La Bressane »**

- *Vu le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » 2024 ;*
- *Vu l'axe « Développer et promouvoir un tourisme durable et de qualité » du contrat TEA porté par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et financé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *Vu les documents à déposer sur la plateforme AIR pour les demandes de subventions régionales ;*
- *Considérant la programmation de la réunion du comité de pilotage, coprésidé par le Conseil Régional et le Pays, le 9 octobre 2024 pour le bilan de la programmation 2022-2023 signé le 30*

*mai 2023 et l'élaboration de la future programmation 2024-2025 (réunion technique préparatoire avec les partenaires prévues le 23 septembre 2024 et auditions des porteurs de projets le 30 septembre 2024) ;*

- *Considérant la réunion de Bureau du 16 septembre 2024 ;*
- *Considérant la réunion du Conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » du 17 septembre 2024 ;*

Mme Christine BUATOIS, Vice-Présidente en charge du tourisme, rappelle, qu'après la mise à jour du diagnostic touristique et la conduite d'une étude clientèle, l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne a validé en juin 2022, un nouveau positionnement touristique pour le territoire avec pour ambition de faire de la Bresse bourguignonne un territoire « pépite » d'inspirations, de découvertes, de plaisirs et d'émotions, idéal pour se ressourcer. Cinq axes de développement ont été définis dont l'axe 2 « Développer l'offre touristique dans une logique d'écotourisme et de slow tourisme ». Une des principales actions identifiées porte sur la qualification des itinéraires de mobilité douce existants et notamment la voie verte « La Bressane ». En effet, le territoire est traversé par cette voie verte qui relie Chalon-sur-Saône à Louhans puis à Lons-le-Saunier et qui permet de rejoindre à l'ouest la voie bleue et à l'est les itinéraires jurassiens.

Suite à plusieurs retours d'usagers de cet itinéraire, l'Office de Tourisme a pu identifier un manque d'informations depuis la voie verte, sur les services et commerces de proximité utiles aux cyclotouristes (boulangerie, épicerie, supermarché, pharmacie, aire de pique-nique, toilettes, point d'eau...) mais également les services touristiques proches de la voie verte (hébergements, restauration, café/bar, point d'intérêt patrimonial...).

Une carte cyclotourisme en Bresse bourguignonne a été éditée pour présenter les différents itinéraires et les commerces et services à proximité. L'implantation d'une signalétique est complémentaire aux informations papier et numérique dans l'optique d'une qualification de l'accueil sur le territoire et d'une répercussion plus importante sur l'économie locale.

Le projet porté par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne via sa régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » vise à planter le long de la voie verte « La Bressane » une signalétique de services et d'activités touristiques. Ainsi, des panneaux RIS (Relais Informations Services) seront implantés sur des endroits stratégiques de l'itinéraire : parkings, aires de pique-nique sur la voie verte. Seraient notamment indiqués : une présentation et un rappel du tracé complet de l'itinéraire, un plan de la ville ou du village le plus proche avec les services et commerces de proximité proposés et les points d'intérêt, les numéros d'urgence., etc... Ceux-ci seront complétés par les panneaux d'information locale (lames) situés à certaines intersections (à l'endroit où l'utilisateur effectue sa manœuvre) et sur lesquels seraient mentionnés les pictos des commerces, services et points d'intérêt que l'on retrouve dans le village le plus proche, et la distance pour s'y rendre.

La signalétique de services et d'activités touristiques et notamment les panneaux RIS (Relais Informations Services) seront implantés sur des endroits stratégiques de l'itinéraire, pour la plupart déjà aménagés : parkings, aires de pique-nique sur la voie verte. Les structures des panneaux RIS seront en bois, pour une meilleure intégration dans le paysage, naturellement classe 3 sans traitement chimique.

Le montant estimatif est de 19 500 euros HT :

- 5 800 pour la conception graphique des panneaux
- 8 800 pour les panneaux d'information et signalétique directionnelle (RIS et mâts directionnels)

- Et 4 900 pour la livraison et la pose.

Le plan de financement prévisionnel est :

- 50 % Région TEA (9 750 euros)
- 30% Département Appel à projets 2025 (5 850)
- 20% autofinancement Syndicat Mixte (3 900)

**A l'unanimité, le comité syndical :**

- **APPROUVE cette opération ;**
- **AUTORISE M. le Président à solliciter le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour une subvention au titre du contrat Territoires en Action TEA.**

**Objet : Demande de subvention PSSM Jeunes**

- *Vu le Contrat Local de Santé dont un des axes concerne la Psychiatrie et la Santé Mentale ;*
- *Vu le mail reçu le 12/06/2024, indiquant la possibilité de reliquat de financement via les crédits FIR de l'ARS pour des formations PSSM sur le département de la Saône et Loire ;*
- *Considérant l'organisation en 2022 et 2023 de formations PSSM standard grâce à des crédits FIR ARS sur notre territoire ;*

Le Président rappelle que la santé mentale concerne l'ensemble du grand public, puisque les troubles psychiques sont les pathologies les plus répandues : selon l'Organisation mondiale de la santé, un être humain sur quatre souffrira au cours de sa vie soit d'un épisode pathologique, soit d'un trouble persistant. C'est pourquoi la formation aux premiers secours en santé mentale s'adresse à tous.

La formation PSSM (Premiers Secours en Santé Mentale) permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.

Il s'inspire de la formation aux premiers secours physiques, mais intègre une logique d'urgence différente : un secouriste en santé mentale devra souvent intervenir à plusieurs reprises pour écouter, rassurer et accompagner la personne concernée vers le soin.

2 modules de la formation PSSM existent : un module « Standard » et un module « Jeunes ». Après avoir organisé en 2022 et 2023, des modules standard, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne souhaite organiser sur son territoire pour la première fois un module « Jeunes » en sollicitant une subvention FIR de l'ARS BFC.

**A l'unanimité, le comité syndical :**

- **VALIDE la demande de subvention ;**
- **AUTORISE le président à signer tous les documents liés à cette demande.**

**Objet : Avenant à la convention avec l'Association Sportive Laïque Louhannaise dans le cadre de la 8e édition d'Arcad'elles**

- Vu le contrat local de santé (CLS) sur le Pays de la Bresse bourguignonne signé le 18 Juillet 2019 ;
- Vu la convention initiale de collaboration signée en 2018 avec l'association sportive laïque Louhannaise et ses différents avenants ;
- Considérant que la lutte contre les cancers et la promotion du dépistage sont un des objectifs des fiches actions du CLS ;
- Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2024 ;

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne en partenariat avec la Ville de Louhans Chateaufort organise une nouvelle fois le dimanche 6 octobre 2024, la course/marche « Arcad'Elles ». Les bénéfices de cette manifestation iront cette année encore à l'antenne locale de la Ligue contre le cancer.

Pour organiser ces événements, une convention entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et l'association sportive laïque louhannaise a été signée en 2018. Cette association est le dépositaire de recettes liées aux différents sponsors et aux inscriptions par les participants et de régler les dépenses liées à l'organisation de ces manifestations (intervenants, speaker, sonorisation, dispositif de premiers secours, cadeaux des participants, etc.). Cette convention ne donne lieu à aucune transaction financière entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et l'association sportive laïque louhannaise mais permet de cadrer le rôle de chacun dans l'organisation de cet événement.

**A l'unanimité, le comité syndical :**

- **AUTORISE M. le Président à signer un avenant à cette convention de partenariat avec cette association pour la renouveler sur l'année 2024.**

**A ce jour, le syndicat a reçu environ 450 inscriptions mais on devrait égaler les participations antérieures selon les conditions météorologiques.**

**Objet : Création d'un poste pour consolider, animer et alimenter la démarche engagée du projet de Parc naturel régional en Bresse. Définition de la gouvernance.**

- Vu la délibération n°2023-043 du 17 octobre 2023 approuvant une candidature au titre de PNR auprès de la Région Bourgogne Franche Comté ;
- Vu le courrier de la Région BFC concernant le projet de Parc naturel régional en Bresse, reçu le 30 janvier ;
- Vu la réunion de bureau du 16 septembre 2024 ;

Le Président explique que, dans le courrier du 30 janvier 2024, la Région BFC nous informe « qu'il apparaît prématuré pour la Région de s'engager dans un processus officiel » pour plusieurs raisons, détaillées dans le courrier. Néanmoins, la Région indique qu'elle souhaite poursuivre le soutien régional durant une « phase de consolidation » de 2 à 3 ans « en contribuant à parité avec le territoire pour un poste dédié » qui serait porté par le Syndicat.

Effectivement, cette démarche peut se poursuivre si, malgré le niveau d'adhésion au projet est ténue, elle entre dans une phase plus concrète avec la mise en place de groupe de travail/commissions thématiques et le portage d'actions de préfiguration estampillées « Actions Projet PNR », en vue de déposer une candidature auprès de la Région à terme.

Il apparaît également opportun de profiter de ce soutien financier de la Région à de l'ingénierie, à l'heure où le Syndicat mixte s'est engagé (PAT) ou souhaite s'engager (PCAET à l'échelle du SCoT) dans

plusieurs démarches, où le bloc communal doit faire face à des « contraintes » législatives dans des délais de plus en plus courts (ZAN, ZAER) et où il est demandé aux territoires de transformer les Contrats de Relance et de transition écologique en Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE).

Pour satisfaire à la demande de la Région, nous proposerions un CDD de 3 ans.

Ces missions seraient les suivantes :

- Conduite d'actions ambitieuses et expérimentales, en préfiguration d'un PNR. Par exemple : mise en place d'aides techniques et financières pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti bressan, replantations de haies bocagères chez les particuliers, sur les emprises communales, le long des parcelles agricoles, contrats avec les maraichers, les éleveurs et la filière piscicole en lien avec le Projet Alimentaire Territorial, mobilisation des industriels locaux (filiale plasturgie, bois, logistique...) pour développer un label bressan, création d'un réseau d'hébergeurs qui souhaitent promouvoir les produits bressans, création d'un circuit touristique entre Bresse bourguignonne et Bresse jurassienne, création d'un atlas des ENR à destination des élus locaux en lien avec le projet de Plan Climat Air Energie territorial.
- Mobilisation de financements LEADER, fonds verts... pour conduire à bien ces actions.
- Accompagnement des démarches en cours au Syndicat mixte en lien avec le projet : PAT (Projet Alimentaire Territorial), PCAET (Plan Climat Air Energie territorial) et CRTE (Contrat de Relance et de Transition écologique rebaptisé Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique).
- Mobilisation et concertation avec les acteurs locaux (élus du périmètre retenu, associations, acteurs économiques). Recueil des observations.
- Démarche d'élaboration d'un projet de charte avec la mise en place d'un comité de projet et l'animation de commissions/groupes de travail thématiques impliquant un maximum d'acteurs et de partenaires.
- Diffusion de l'information aux parties intéressées. Actions de sensibilisation des publics.

Les compétences demandées seraient les suivantes :

- Conduite de projets de territoire concertée.
- Connaissance des enjeux environnementaux et des politiques nationales menées dans le cadre de l'outil Parc naturel régional.
- Connaissance du droit et de la réglementation applicables.
- Esprit de concertation, dans un travail avec des acteurs distincts : élus, associations, chefs d'entreprise, artisans, exploitants agricoles, acteurs du tourisme, etc.
- Autonomie et force de proposition d'actions.
- Capacités rédactionnelles et maîtrise de la communication numérique.

Avec un profil de formation universitaire (bac +5) en développement des territoires et/ou en environnement et/ou en aménagement ou une expérience jugée équivalente dans ces domaines.

Dans le même temps, il paraît nécessaire de faire évoluer la gouvernance du projet de PNR autour de :

- Un **comité de projet** resserré

- Un **comité technique et scientifique** (Amis du parc, Agents du SM, techniciens des communautés de communes, expert chambre d'agriculture...)
- Des **commissions thématiques**/groupes de travail en lien avec les enjeux définis lors des phases d'étude qui sont rappelés ici : la gestion de l'eau, les pratiques agricoles, les patrimoines, la valorisation touristique et les transitions écologiques et économiques

**M. Jean-Michel LONGIN** regrette de ne pas avoir de réponses aux questions posées depuis le début de l'étude : Les avantages d'un PNR ? Son coût ? Il rappelle aussi le mécontentement des agriculteurs sur ce dossier.

**M. le Président** rappelle que le vote du 16 octobre 2023 approuvant la candidature au titre de PNR avait été très serré et que face à ce résultat, la Région temporise en proposant une aide financière pour un poste dédié. Ce dernier devra justement répondre à toutes ces questions.

**M. Nicolas JACQUINOT** pense que le syndicat peut mener des actions sans PNR. Pourquoi s'imposer des contraintes ? Il faudra toujours faire plus, se démarquer. Plusieurs études ont été menées et elles n'ont pas permise de convaincre alors pourquoi continuer. Il souligne également le départ de Mme Cécile UNTERMAIER qui soutenait vivement ce projet au niveau du territoire et de l'instance régionale.

**M. Joël CULAS** répète que le syndicat est incohérent dans ses prises de décision en votant contre le SRADDET et en continuant de travailler sur le PNR qui demandera plus d'exigences que le ZAN. On ne sait plus sur quel pied danser.

**M. Didier LAURENCY** pense que l'ingénierie proposée sera une force utile pour ce dossier très technique.

**Mme Jocelyne EUVRARD** trouve dommage d'arrêter ce dossier maintenant car beaucoup de travail a été réalisé. Elle pense que le poste doit être accepté pour approfondir ce travail pendant 3 ans et laisser les futurs élus décider de la suite en toute connaissance de cause.

**M. Joël CULAS** demande combien de Maires en dehors du syndicat mixte sont intéressés ? **M. Didier LAURENCY** répond que leur manque de participation ne veut pas dire qu'ils sont contre.

**M. Denis JUHE** propose d'aller voir ce qui se passe dans les PNR existants. Il dit que beaucoup de communes veulent y adhérer. En plus, les périmètres s'agrandissent tous ; ce qui prouve que le dispositif présente des intérêts.

**M. Didier FICHET** regrette que le débat reparte à zéro. Il dit que le PNR n'imposera pas de contraintes et qu'il ne concernera pas que l'agriculture. Un PNR fait la promotion d'un territoire. Il cite l'exemple du PNR du Morvans où 6 nouvelles communes ont adhéré dont Autun. Il propose de laisser le choix à leurs successeurs politiques en leur donnant tous les éléments pour prendre la bonne décision. Lors de cette séance, le comité ne dit pas oui ou non au PNR mais s'exprime juste pour un poste.

**Mme Béatrice LACROIX MFOUARA** estime que le dossier PNR ne doit pas être stoppé. Son objectif est de créer une unité de la Bresse. Il va rapporter beaucoup à notre territoire.

Pour **M. Nicolas JACQUINOT**, il sera difficile de satisfaire de nouveaux touristes sans main d'œuvre dans les restaurants et les hôtels. **Mme Béatrice LACROIX MFOUARA** répond que le label PNR pourra peut-être résoudre ce problème de main d'œuvre.

Mme Martine CHEVALLIER alerte sur le fait que les Plans Locaux d'Urbanisme sont de plus en plus restrictifs en terme de constructibilité et qu'ils ne permettront pas d'accueillir une population en forte croissance. C'est contradictoire selon elle.

M. Stéphane BESSON ne comprend pas les contraintes évoquées, notamment celle du ZAN. Il poursuit en disant que lors des réunions publiques sur le PNR, les agriculteurs avaient beaucoup de questions pertinentes mais que selon lui, ils n'étaient pas globalement contre le projet. Il cite l'exemple de la filière de la volaille de Bresse qui n'est pas stable à ce jour ; il espère qu'un dispositif comme le PNR la sauvera.

M. Stéphane GROS pense que lorsque les PNR existants ont été créés, il n'y avait pas autant de réglementation qu'aujourd'hui. Il rappelle aussi le départ de Mme Cécile UNTERMAIER qui était la plus compétente et la plus motivée sur ce dossier. Selon lui, son départ réduit l'intérêt de ce travail. Il considère que les élus connaissent très bien le territoire et que ce poste est inutile. Beaucoup d'études sont restées dans les placards ou deviennent caduques lorsqu'elles aboutissent. Pas beaucoup d'engouement de la part des élus peu nombreux aux réunions publiques. Dans un contexte de dette nationale, l'Etat va demander des efforts aux collectivités alors attention à l'utilisation des deniers publics si le projet n'aboutit pas.

Pour M. Jean-Luc CANET, il faut effectivement être vigilant au niveau des dépenses. L'Etat pourrait revenir en arrière sur plusieurs aides ou subventions accordées.

M. Ludovic GEOFFREY estime un reste à charge d'environ 60 000 € pour ce poste.

Mme Françoise JACQUARD se demande si l'outil du PNR existera toujours si l'Etat n'a plus de budget. Selon M. le Président, cet outil a traversé plusieurs crises et les alternances politiques. Sa remise en question n'est pas évoquée.

Elle s'interroge aussi sur les doublons qui pourraient exister entre les différents dossiers lancés par le syndicat comme le PAT, les études sur l'air, sur l'eau...M. Didier LAURENCY répond que ce poste devra se poser cette question, aller chercher des financements, proposer des choses pour permettre de faire des choix.

M. Jean-Michel FROMONT demande si le nouveau député, M. Eric MICHOUX, s'est prononcé sur ce dossier. M. le Président répond qu'il n'a pas encore évoqué ce sujet avec lui. Bien que tout appui politique est important, il n'existe pas d'obligation d'avoir l'implication du député ou autres parlementaires.

A la suite de ce débat, M. le Président confirme que ce dossier n'obtient toujours pas une majorité importante.

*Après avoir délibéré à bulletin secret à la demande de plus d'un tiers des délégués, le comité syndical par 2 « abstentions », 15 votes « contre » et 16 votes « pour » :*

- **VALIDE le principe de création d'un poste dédié en lien avec le PNR et ses enjeux ;**
- **APPROUVE une évolution de la gouvernance du projet de PNR.**

**Objet : Elaboration d'un SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial**

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

- *Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6 relatifs à la concertation publique, l'article L. 141-16 relatif au SCoT valant PCAET, l'article L. 143-17 relatif à la prescription d'élaboration du SCoT ;*
- *Vu la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 26 juin 2017 portant approbation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 12 juin 2023 approuvant le bilan du SCoT et actant la mise en révision du SCoT de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu le courrier du Préfet de Saône-et-Loire en date du 2 octobre 2023 invitant le comité syndical à préciser les objectifs poursuivis par la révision du SCoT et à fixer des modalités de concertations complémentaires à celles déjà fixées ;*
- *Vu l'arrêté du Préfet actant la prise de compétence « Elaboration, approbation, évaluation et mise à jour d'un Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET » par le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu les statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2024 ;*

M. Didier LAURENCY, Vice-Président délégué au projet de Parc Naturel Régional et à l'aménagement du territoire, rappelle que les élus du Syndicat mixte ont approuvé le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne le 26 juin 2017. Ce schéma constitue un projet politique partagé et cohérent à l'échelle des 88 communes du territoire. Il organise et oriente le développement du territoire dans le respect des objectifs du développement durable.

Suite au bilan du SCoT présenté lors du Comité du 12 juin 2023, il a été décidé de procéder à une révision complète du SCoT. Depuis les ordonnances de 2020, il est possible d'élaborer un SCoT valant PCAET afin de mutualiser le temps à passer pour les élus pour élaborer ces deux documents, de profiter de subventions supplémentaires (DGD bonifiée), d'utiliser la concertation obligatoire du SCoT pour le volet PCAET et d'optimiser les moyens financiers et humains.

Après plusieurs mois, le Syndicat mixte a acquis la compétence « Elaboration, approbation, évaluation et mise à jour d'un Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET » suite à l'acceptation de ce transfert par les 4 communautés de communes. Ainsi il est possible aujourd'hui de prescrire l'élaboration d'un SCoT valant PCAET à l'échelle des 4 communautés de communes et des 88 communes.

Le code de l'urbanisme précise qu'en complément de la prescription de la révision du SCoT, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation doivent être précisés.

#### Précision des objectifs poursuivis par le SCoT valant PCAET :

Dans un courrier en date du 2 octobre 2023, le préfet nous indique que les objectifs de la délibération de révision du SCoT du 12 juin 2023 *« sont peu territorialisés et formulés en termes imprécis ou génériques. Ils ne présentent, même pas sommairement, la stratégie territoriale poursuivie pour la révision du SCoT. »*

En premier lieu, le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne se saisit des dispositions prévues dans l'ordonnance de 2020 pour élaborer un SCoT modernisé intégrant le PCAET. Ainsi, afin de faciliter le partage des enjeux de la transition énergétique, ce nouveau SCoT tiendra lieu de PCAET en intégrant le plan d'actions du PCAET.



Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette prescription de la révision générale du SCoT de la Bresse bourguignonne, intégrant aussi le régime du SCoT valant PCAET peuvent être définis comme suit :

- Renforcer l'armature du territoire, fondée sur le rayonnement de certains bourgs et communes, en permettant l'émergence de nouveaux pôles de services au côté de la centralité bressane, des pôles d'équilibre et des pôles de proximité. Il s'agit de mailler d'avantage l'accès aux aménités rurales.
- Placer la santé des habitants, présents et futurs au centre des prescriptions et des actions du SCoT valant PCAET afin de faciliter l'appropriation du projet, de lui donner plus de sens, d'aider à la priorisation des enjeux, de faire face au défi du vieillissement de la population bressane et d'assurer une cohérence avec le Contrat Local de Santé, le Projet Alimentaire Territorial...
- Encourager de nouveaux modes d'aménagement afin de répondre aux besoins en logements tout en faisant preuve de sobriété en foncier, en énergie et en ressources. Il s'agit de prendre en compte la diversité des besoins notamment la décohabitation des ménages mais aussi ceux des publics spécifiques pour prendre en compte le vieillissement de la population bressane.
- Encourager l'amélioration de la mobilité en favorisant une diversification des modes de mobilité et en organisant la pratique des déplacements doux et les connexions entre bourgs, hameaux, équipements et services.
- Conforter l'activité économique de la Bresse bourguignonne en s'appuyant sur les atouts et les ressources du territoire tout en mesurant la consommation d'espaces agricoles et naturels.
- Identifier les friches artisanales, industrielles et commerciales du territoire et proposer des solutions pour leur réinvestissement.
- Préserver la diversité commerciale en affinant la localisation des projets commerciaux au bénéfice des centres-villes et centres-bourgs.
- Préserver les terres et espaces agricoles dans l'objectif de soutenir le développement de cette filière économique, de développer une alimentation locale, durable, équitable et de qualité tel qu'affirmé dans le Projet Alimentaire Territorial, et de conforter le rôle environnemental et nourricier que jouent les terres agricoles.
- Veiller à la préservation du cadre de vie : qualité des paysages, traitement qualitatif des entrées de ville, respect de l'architecture locale notamment fermes, églises et châteaux, maisons bourgeoises et parcs, lavoirs, croix...
- Protéger les espaces naturels du territoire, en s'appuyant notamment sur la Trame Verte et Bleue, qui participent à la grande valeur environnementale du territoire tel que confortée dans les études préalables à la candidature au titre de Parc naturel régional.
- Identifier les productions d'énergies renouvelables les plus adaptées au territoire et soutenir leur déploiement. Favoriser la performance énergétique des bâtiments, dans l'ancien comme dans le neuf.

- Protéger la ressource en eau qui constitue un enjeu majeur des prochaines décennies en prenant en compte les enjeux économiques, agricoles, touristiques, environnementaux, paysagers.
- Prendre en compte les risques (inondation, retrait et gonflement des argiles, feux de forêt...) dans un contexte de changement climatique, afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes et développer la résilience.
- Favoriser un développement touristique autour de l'écotourisme, du tourisme « doux » et de la valorisation du patrimoine bressan.

#### Modalités de concertation :

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, la révision complète du SCoT sera menée en associant, pendant toute la durée de la révision du projet, les habitants, les membres du Conseil de développement, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette concertation a pour objectif d'informer l'ensemble des personnes concernées aux réflexions et études menées et leur offrir la possibilité de s'exprimer et d'échanger tout au long de la procédure sur le projet de SCoT.

Dans son courrier en date du 2 octobre 2023, le préfet rajoute que « *les modalités de concertation fixées sont insuffisantes, au regard du périmètre territorial du document et de sa portée stratégique et pluri-thématique.* »

Ainsi, les modalités de concertation suivantes sont proposées :

- Mise en ligne d'un espace d'information sur le site internet du Syndicat : porter à connaissance de l'Etat, informations sur l'état d'avancement de la démarche, rapports d'étude établis aux différentes phases. <https://www.pays-bresse-bourguignonne.com>.
- Insertion d'un lien vers l'espace d'information SCoT sur chacun des sites web des 4 communautés de communes.
- Mise à disposition du public au siège du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne :
  - o Du porter à connaissance de l'Etat.
  - o D'un dossier de concertation constitué des principaux documents en lien avec la révision permettant au public de s'informer sur le déroulement de la procédure ; le dossier sera actualisé et consultable jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT valant PCAET.
  - o D'un registre de concertation permettant de recueillir les observations écrites du public jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT valant PCAET.
- Organisation d'au moins 2 réunions publiques accompagnées de la diffusion d'articles et d'annonces dans les médias locaux pour informer le public.
- Création et diffusion par voie numérique auprès des EPCI et des communes d'une lettre d'information relative à la révision du SCoT valant PCAET.
- Le public pourra aussi faire connaître ses observations au fur et à mesure de l'avancée du SCoT en les adressant par courrier à l'adresse suivante : A l'attention de Monsieur le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne - 4, promenade des cordeliers – 71500 LOUHANS ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [scot@smbb71.fr](mailto:scot@smbb71.fr)

**A l'unanimité, le comité syndical :**

- **PRESCRIT la révision complète du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne au regard de l'analyse des résultats d'application du schéma,**
- **VALIDE les objectifs poursuivis de la révision tels que présentés ci-avant,**
- **APPROUVE les modalités de concertation telles que définies ci-avant,**
- **AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **AUTORISE le Président à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour l'élaboration d'un SCoT valant PCAET et les études associées,**
- **RAPELLE que la présente délibération sera transmise aux services de l'État et autres personnes publiques mentionnés aux L. 132-7 et suivants, et L. 132-12 et suivants et que, conformément à l'article R. 143-7 du code de l'urbanisme, elle sera affichée pendant un mois au siège du Syndicat mixte et dans les EPCI et les mairies des communes membres concernées. Par ailleurs, la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.**

**Objet : Demande de subvention FNADT pour le financement du poste créé dans le cadre de la relance du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique CRTE à articuler avec les plans et démarches souhaités par l'Etat (PCAET, PAT...).**

- *Vu la délibération n°2024-043 du 17 juin 2024 relative à la création d'un poste dans le cadre de la relance du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique CRTE à articuler avec les plans et démarches souhaités par l'Etat (PCAET, PAT...);*
- *Vu les échanges avec les services de l'Etat sur le Fonds Vert et sur le Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT);*
- *Considérant la réunion de Bureau du 16 septembre 2024*

Le Président rappelle que la décision prise le 17 juin mérite d'être confirmée au regard du nouveau contexte politique national issu des législatives anticipées et au regard des soutiens financiers au fonctionnement de ce nouveau poste.

Alors que la mesure ingénierie du Fonds Vert, qui est mobilisable pour accélérer l'adaptation des territoires au changement climatique en finançant de l'ingénierie de stratégie ou de planification, a été rappelée lors du comité local de l'ANCT 71 du 30 mai 2024, les services préfectoraux ont répondu début juillet que l'enveloppe 2024 de cette mesure ne peut pas être mobilisée pour financer ce nouveau poste.

Mais, dans le cadre du soutien financier à l'ingénierie des CRTE, le Pays de la Bresse bourguignonne pourra déposer une demande de FNADT dès lors qu'un chargé de mission aura été recruté.

Le dossier FNADT devra comporter les documents suivants :

- Fiche de poste du chargé de mission CRTE.
- Délibération validant la création du poste et la demande de FNADT.
- CV du candidat retenu.
- Contrat de travail signé.
- Plan de financement sur un an à compter de la date de recrutement.

Le taux de subvention du FNADT est de 50 % et le montant de la subvention est plafonné à 25 000 euros sur 12 mois. L'assiette éligible est constituée de la masse salariale chargée de l'agent augmentée, le cas échéant, des frais rattachés directement à la mission (frais de déplacement, formation et téléphonie mobile).

Il pourra se cumuler avec les 22,13 % de la DRAAF obtenus au titre du Programme Régional de l'Alimentation PRALim pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial PAT.

L'agent recruté accompagnera les Communautés de Communes ainsi que leurs membres dans la mise en œuvre de la transition écologique et le développement des énergies renouvelables.

***A l'unanimité, le comité syndical :***

- ***CONFIRME la création d'un poste dédié à la relance du CRTE à articuler avec les plans et démarches souhaités par l'Etat (PCAET, PAT...) et à animer ;***
- ***AUTORISE M. le Président à solliciter le FNADT et à signer tout document lié à cette demande.***

<b>Objet : Avis sur le projet de carte communale de Condal</b>
--

- *Vu le Code de l'Urbanisme ;*
- *Vu le SCoT de Bresse bourguignonne approuvé le 26 juin 2017 ;*
- *Vu le projet de carte communale de la commune de Condal arrêté le 6 février 2024 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2024 ;*

Le Président indique que la commune de Condal a soumis son projet de carte communale à l'avis du Syndicat mixte par un mail reçu le 24 mai 2024.

Le projet de carte communale de Condal se présente sous forme d'un rapport de présentation, regroupant le diagnostic, les justifications des choix retenus et l'évaluation environnementale, de deux plans de zonage, avec et sans la trame verte et bleue, et d'annexes (servitudes d'utilité publique, atlas des zones inondables, classement sonore des voies...). Le dossier est disponible en consultation dans les locaux du Syndicat mixte.

Il rappelle que les cartes communales au même titre que les Plans Locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec le SCoT approuvé.

Il est précisé que Condal fait partie des 71 communes rurales non pôles au titre du SCoT. Elle appartient à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom – Secteur de Cuiseaux au titre du SCoT.

La compatibilité entre le projet de carte communale et le SCoT a fait l'objet d'une étude technique par les services, présentée sous forme d'une grille d'analyse de la compatibilité ci jointe.

Au vu des précisions demandées, le Président propose de donner un avis favorable sous réserve de justifier et préciser les éléments demandés dans l'analyse.

***A l'unanimité, le comité syndical :***

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet arrêté de la carte communale de Condal, sous réserve que les précisions ou les justifications demandées dans l'analyse de compatibilité soient ajoutées au document.

**Objet : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia)**

- Vu la convention constitutive adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents du GIP ARNia en assemblée générale le 07 novembre 2022 et approuvée par le Préfet de région par un arrêté publié le 06 mars 2023 au Journal officiel ;
- Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2024 ;

Le Président explique que l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle de Bourgogne – Franche Comté (ARNia) propose une plateforme de services numériques aux collectivités territoriales et notamment l'outil **Webactes** qui permet de préparer, convoquer et gérer les séances des comités syndicaux. Associé au tiers de télétransmission **S2LOW**, une solution de télétransmission permet la dématérialisation des procédures de contrôle de légalité via le protocole @ctes.

Au-delà de cet outil de gestion de l'assemblée délibérante, le Groupement d'Intérêt Public ARNia a pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics. Il est constitué entre les membres fondateurs suivants :

- Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Le Conseil départemental de la Nièvre
- Le Conseil départemental de la Saône-et-Loire
- Le Conseil départemental de l'Yonne

La convention constitutive du GIP est disponible ici : <https://www.ternumbfc.fr/sites/default/files/2023-07/2022%20Convention%20Constitutive%20GIP-ARNIA.pdf>

Pour le Syndicat mixte, le coût annuel de l'adhésion serait de 50€ HT et le coût d'accès à l'offre de base, comprenant le pack dématérialisation et le pack commande publique, est estimé à 55€Ht pour 1 an. L'adhésion prendrait effet au 01/10/2024 afin d'avoir le temps de paramétrer les outils et de former les agents pour démarrer début 2025.

Il convient également de désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, ainsi qu'un suppléant.

**A l'unanimité, le comité syndical :**

- **AUTORISE** le Président à signer la lettre valant acceptation et signature de la Convention constitutive de l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle en annexe ;
- **DIT** que l'adhésion prendra effet le 01/10/2024 ;
- **DESIGNE** Monsieur Anthony VADOT en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Monsieur Joël CULAS, en tant que membre suppléant.

**Objet : Signature d'une convention @ctes avec la préfecture**

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la

*République ;*

- *Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;*
- *Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 3131-1 L. 4141-1 ;*
- *Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2024 ;*

Le Président explique que le Syndicat mixte aura l'obligation de transmettre son budget 2027 aux services de l'Etat de manière dématérialisée. Ainsi pour devancer cette échéance, les services administratifs du Syndicat propose d'engager la collectivité dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture. Cette télétransmission sera facilitée avec l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) à partir du 01/10/2024 et l'abonnement au pack de dématérialisation (notamment logiciel webactes et tiers de télétransmission).

**A l'unanimité, le comité syndical :**

- **VALIDE la télétransmission des actes du Syndicat mixte soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention entre la préfecture (le représentant l'État) et le Syndicat mixte.**

**Objet : Validation des tarifs de partenariats commerciaux 2025 de l'Office de Tourisme**

- *Vu la réunion du Conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » le 17 septembre 2024 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2024 ;*

Mme Christine BUATOIS, Vice-Présidente en charge du tourisme, indique que l'Office de Tourisme propose chaque année aux acteurs touristiques du territoire des solutions de partenariats. Ceux-ci se traduisent par une mise en avant dans le magazine pratique (annonce professionnelle ou encart publicitaire), dans les e-brochures hébergement et restauration (annonces professionnelle) mais aussi par la proposition de la solution Weebnb pour les hébergeurs (affichage des disponibilités sur le site web de l'Office de Tourisme et synchronisation avec les plateformes de réservation, possibilité de bénéficier d'un site web pour son hébergement, fourniture d'un livret d'accueil utile aux clients, ...). D'autres services sont inclus dans les partenariats tels que la mise à disposition des brochures du partenaire en libre-service dans les bureaux d'information touristique, la diffusion de l'établissement sur l'écran d'accueil, l'affichage des disponibilités en saison dans les bureaux d'information touristique, une publication dédiée sur les réseaux sociaux, la réception des newsletters professionnelles, un accompagnement personnalisé à la mise à jour des informations sur Décibelles Data, l'invitation à des Eductours découverte, la mise à disposition d'un pack documentation).

Les partenariats suivants sont proposés :

**Le Partenariat Visibilité :**

	Hébergeurs	Restaurateurs	Sites, activités de loisirs, producteurs locaux, artisans d'art..
<b>Tarifs TTC</b>	100 euros	100 euros	100 euros
<b>Contenu du Partenariat</b>	Annonce professionnelle dans la e-brochure correspondant à leur activité (texte, photo, infos pratiques) + Service disponibilités et synchronisation des calendriers de la solution Weebnb.	Annonce professionnelle dans la e-brochure (texte, photo, infos pratiques) Sets de table durant la saison estivale (quantités limitées)	Annonce professionnelle (texte, photo, infos pratiques) dans le petit guide pratique (5 000 exemplaires)

### **Le Partenariat + Hébergeurs (option)**

<b>Tarifs TTC</b>	60 euros/an
<b>Contenu de l'option</b>	Site Internet Weebnb ou renouvellement de l'hébergement du site Weebnb : site clé en main aux couleurs de l'OT, disponible en anglais, livret d'accueil numérique, intégrant la gestion des disponibilités.

### **Le Partenariat Visibilité + (encarts publicitaires dans le magazine (partie guide pratique):**

Encart (en page intérieure)	1/4 page	1/2 page
<b>Tarifs TTC</b>	250 euros	400 euros

### ***A l'unanimité, le comité syndical :***

- ***VALIDE les tarifs de partenariats commerciaux 2025 qui seront proposés aux acteurs touristiques par la Régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ».***

**Objet : Décision modificative budgétaire n°1 sur le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne (annule et remplace)**

- *Vu le code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » voté le 15 janvier 2024 ;*
- *Considérant la reprise des résultats des comptes administratifs 2023 de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu la délibération n°2024-024 du 18 mars 2024 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2024 ;*

M. le Président indique que la décision modificative budgétaire sur le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne », approuvée le 18 mars 2024 comportait des dépenses imprévues en section de fonctionnement pour un montant de 2 000 euros. La M57 ne permettant pas d'inscrire ce type de dépenses, il convient d'annuler la délibération n°2024-024 et de prévoir le vote d'une nouvelle délibération

Ainsi, il est proposé la décision modificative budgétaire suivante :

**Section de Fonctionnement :**

Chapitre	Article	Désignation	Montant de la DM
D 011	6042	Achats et prestations de services	+ 15 000,00 €
D 011	60631	Fournitures d'entretien	+ 700,00€
D 011	60632	Fournitures de petit équipement	+ 3 000,00 €
D 011	60636	Habillement et vêtements de travail	+ 500,00 €
D 011	6064	Fournitures administratives	+ 1 000,00 €
D 011	6078	Autres marchandises	+ 1 000,00 €
D 011	611	Contrats de prestation	+ 300,00 €
D 011	61358	Autres (locations mobilières)	+ 600,00 €
D 011	615221	Entretien Bâtiments publics	+ 700,00 €
D 011	6156	Maintenance	+ 1 000,00 €
D 011	6161	Multirisques (assurances)	+ 1 000,00 €
D 011	617	Etudes et recherches	+ 20 478,00 €
D 011	6231	Annonces et insertions	+ 8 500,00 €
D 011	6232	Fêtes et cérémonies	+ 4 000,00 €
D 011	6234	Réceptions	+ 1 000,00 €
D 011	6236	Catalogues et imprimés	+ 5 000,00 €
D 011	6251	Voyages et déplacements	+ 1 000,00 €
D 011	627	Services bancaires et assimilés	+ 200,00 €
D 011	6281	Concours divers	+ 2 500,00 €
D 011	6288	Autres (formations)	+ 3 000,00 €
D 012	64131	Rémunérations	+ 5 000,00 €
D 012	6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 5 000,00 €
D 023	023	Virement de la section de fonctionnement	+ 43 191,00 €
<b>TOTAL dépenses</b>			<b>+ 123 669,00 €</b>

Chapitre	Article	Désignation	Montant de la DM
R 002	002	Excédent de fonctionnement reporté	+ 143 669,00€
R 731	731721	Taxe de séjour	- 20 000,00 €
<b>TOTAL recettes</b>			<b>+ 123 669,00 €</b>

**Section d'investissement :**

Chapitre	Article	Désignation	Montant de la DM
D 21	21838	Autres matériels informatiques	+ 10 000,00 €
D 21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	+ 15 000,00 €
D 21	2188	Autres	+ 20 000,00 €
<b>TOTAL dépenses</b>			<b>+ 45 000,00 €</b>

Chapitre	Article	Désignation	Montant de la DM
----------	---------	-------------	------------------



R 001	001	Excédent d'investissement reporté	+ 1 809,00 €
R 021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 43 191,00€
<b>TOTAL recettes</b>			<b>+ 45 000,00 €</b>

**A l'unanimité, le comité syndical :**

- **APPROUVE la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » pour l'exercice 2024 telle que présentée ci-dessus ;**
- **PRECISE que cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-024 du 18 mars 2024 ;**
- **ADOpte le plan d'actions 2024 de l'Office de Tourisme pour prendre en compte cette décision modificative budgétaire.**

**Objet : Décision Modificative n°2 du budget annexe « Instruction du Droit des Sols » voté le 15 Janvier 2024**

- Vu le budget annexe « Instruction du Droit des Sols » approuvé le 15 Janvier 2024 ;
- Vu la délibération n°2024-015 du 18 mars 2024 intégrant 8 nouvelles communes au 2 juillet 2024 ;
- Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2024 ;

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, explique que l'intégration des 8 nouvelles communes au 2 juillet 2024 nécessite leur intégration dans le logiciel d'instruction NextADS (paramétrage, reprise des données de la DDT...) et dans le module cartographique XMAP (cadastre notamment) ainsi que l'ouverture du portail de dépôt en ligne pour ces 8 communes.

Il convient également de mettre à jour dans le module cartographique XMAP la cartographie du PPRi de la Seille révisé.

Par conséquent, M. le Président propose la décision modificative comme détaillée ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES**

Au chapitre 11 /article 6156/ fonction 08/Maintenance logiciels + 3 500 euros

**RECETTES**

Au chapitre 74 /article 74748/ fonction 08/Participation des communes concernées + 3 500 euros

**A l'unanimité, le comité syndical :**

- **APPROUVE la décision modificative n°2 comme détaillée ci-dessus.**

**- Questions diverses**

- **Synthèse des objectifs du SCoT du Maconnais Sud Bourgogne arrêté le 9 avril 2024.**  
L'étude technique faite par le syndicat mixte est distribuée à chaque membre du comité. Il s'agit du dernier SCoT de Saône et Loire.

- **Bilan final des paiements du programme européen LEADER 2014-2022 « Entrer dans la transition énergétique » avec :**

- 2 063 099,61 euros de FEADeR 2014-2022 versés (137,5% de l'enveloppe initiale d'1 500 000 euros, 105,8 % de l'enveloppe intermédiaire d'1 950 000 euros et 91,1 % de l'enveloppe finale de 2 264 666 euros avec un désengagement final de 138 121,60 euros qui correspond aux différences entre le programmé et le payé) ;
- Et 31 projets financés (moyenne de 66 551,60 euros par projet allant de 653,76 euros pour la plaquette de communication LEADER diffusée en 600 exemplaires à 538 909,32 euros pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes de VARENNES-SAINT-SAUVEUR avec une inauguration prévue le 11 octobre 2024 à 18h00).

Le service Leader du syndicat mixte est remercié pour le travail effectué dans ces dossiers.

- **Conseil de développement :**

- Reprise des « Bresse Débats » le 11 octobre 2024 avec possibilité de se rendre à la salle polyvalente de Chateaufort à 18h30 pour assister à la conférence « Les milieux humides de Bresse ».  
Prochains thèmes proposés : La consommation de l'eau en novembre et le handicap en décembre.
- Assemblée Générale annuelle prévue le 17 octobre 2024.

- **Bilan touristique de l'été 2024 :**

Présentation d'un diaporama par Mme Christine BUATOIS et Mme Mélodie VINCENT JANNIN.

***La date prévue pour la prochaine réunion du comité syndical est le lundi 9 décembre 2024 à 17h30 avec une réunion de bureau le lundi 25 novembre 2024.***

***Fin de la séance : 19h40.***